



DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES
EN VIGUEUR AU 01/08/2022
26/07/2022



CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE INDIVIDUEL EN RÉSIDENTIEL COLLECTIF
CARACTÉRISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES	
Puissance de recharge autorisée	<= 7,4 kW
Types de prises sur le même point de recharge	Socle de prise T2S câblé en monophasé
Raccordement au réseau	TGBT* parties communes ou Point de livraison dédié ou Partagé entre plusieurs points de recharge
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Oui
Qualification de l'installateur	ATTENTION : celle-ci est obligatoire par le décret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 kW
Un disjoncteur divisionnaire avec marquage NF par point de recharge	Oui
Sous comptage MID certifié	Oui
Système de pilotage énergétique*	Oui
CARACTÉRISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES	
Collecte des données de recharges	Via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité uniquement si supervision

*TGBT : Tableau Général Basse Tension. C'est le tableau électrique basse tension des grandes installations électriques. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau de distribution (Enedis en France) et le réseau du client (entreprise, particulier...)

** PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.